



*Syndicat CGT du SDIS 16  
Logis de Lunesse  
16000 Angoulême  
Tél : 05 45 39 45 20*

Angoulême, le 4/12/2009.

A

*Monsieur le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
de la Charente*

Objet : Mise en place d'IAT pour les SPP catégorie C

Le Conseil d'Administration du SDIS 16 a mis en place l'Indemnité Technique Administrative (IAT) pour les Personnels Administratifs et Techniques (PAT).

Nous demandons l'attribution de cette indemnité pour l'ensemble des Sapeurs Pompiers Professionnels de catégorie C du Corps Départemental.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous rencontrer concernant ce dossier, qui pour nous, revêt un caractère important et urgent.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments dévoués et constructifs.

*Le secrétaire général  
Blotière C.*